



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le 18 mars deux-mille-vingt-cinq, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président du C.C.A.S.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
Messieurs Daniel BUFFY, Yannick JANNIN, Michel MERCIER, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER.

Absent :

Absentes excusées : Mesdames Jenny COELHO et Marie-Noëlle ADOH

Procuration : Monsieur Jean-Claude RUDE donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Dominique BUIRET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Affaires soumises à votes
 - 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 18 février 2025
 - 1.2. Compte Financier Unique (CFU) 2024
 - 1.3. Affectation de résultat
 - 1.4. Vote des subventions
 - 1.5. Budget primitif 2025
2. Affaires soumises à débat
3. Dossiers aides sociales
4. Informations et questions diverses.

1. AFFAIRES SOUMISES A VOTES

1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 18 février 2025

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet au Conseil d'Administration le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 18 février 2025, qui a été adressé aux membres le 4 mars 2025 par courrier ou par mail.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations. Il n'y a pas d'observation.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à **LA MAJORITE**.

ADOPTENT le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 18 février 2025

1.2. Compte Financier Unique 2024

Le Président ayant quitté la salle et le conseil ayant élu Mme Isabelle MERONI, Présidente de séance.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du CCAS de Bâgé-Dommartin

Vu le CFU 2024 du CCAS de Bâgé-Dommartin

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la vice-présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0 €	11 642 €	11 642 €
	Recettes réalisées	0 €	9 903 €	9 903 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0 €	11 642 €	11 642 €
	Dépenses réalisées	0 €	10 941,46 €	10 941,46 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	1 038,46 €	1 038,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	2 520,74 €	2 520,74 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0 €	1 482,28 €	1 482,28 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	1 482,28 €	1 482,28 €

Le **CCAS** après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du CCAS de Bâgé-Dommartin

- **DONNE** pouvoir à Mr le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

1.3. Affectation du résultat

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, après avoir approuvé le Compte Financier Unique pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 1482,28 €.

Considérant les résultats de l'exercice 2024 en section de fonctionnement :

- Les dépenses s'élèvent à 10 941,46 € et les recettes à 12 423,74 € : le résultat de clôture est de 1 482,28 € soit une affectation de fonctionnement pour l'année 2025 de 1 482,28 €.

Et après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2024 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 1 482,28 €.

1.4. Subventions 2025

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de la nature de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.

Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attribution seront mis en place pour le montant.

SUBVENTIONS	Montant 2024
Croix Rouge Française	900,00 €
France Adot 01	150,00 €
Les Pupilles de l'Enseignement Public (les P.E.P. 01)	200,00 €
Les lycéens en cœur	150,00 €
Banque alimentaire de l'Ain	650,00 €
Secours catholique	650,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Total	5 700,00 €

Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

1.5. Budget primitif 2025

Sur proposition de Monsieur le président, les membres du Conseil d'Administration, APPROUVENT à l'unanimité le projet de budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- dépenses de fonctionnement 11 082,28 €
- recettes de fonctionnement 11 082,28 €

2. AFFAIRES SOUMISES A DEBAT

3. DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

4. INFORMATIONS – PROJETS – QUESTIONS DIVERSES

- Une notification de renouvellement de prestation complémentaire pour recours à tierce personne a été reçue en mairie le 20 février 2025. Le document a été envoyé à la personne concernée, nous attendons le retour.
- La commission d'urgence s'est réunie le 4 mars 2025 suite à une demande des services sociaux pour aider une personne ayant une dette de loyers importante. Une aide d'urgence de 300€ a été décidée pour aider au paiement du loyer.
- Pour la taxe foncière due par le C.C.A.S., il est proposé de voir avec l'agriculteur s'il peut faire un don de ce montant au CCAS.
- Repas des aînés de Dommartin : à ce jour, 17 retours positifs, le repas au prix de 40€ par personne avec les boissons a été confirmé au restaurant l'Ardoise avec feuilletés apéritifs, café et une vingtaine de desserts en plus pour les membres de la chorale. L'animation musicale a été modifiée suite au désistement des personnes retenues. Une réunion pour finaliser la journée est fixée au jeudi 17 avril à 18h.

La séance est levée à 19h30

Secrétaire de séance
Marie-Dominique BUIRET



Le Président du C.C.A.S.
Christian BERNIGAUD

